Nord • 2,57 millions d'hab.

Un projet éducatif global façonné dans la dentelle

Depuis 2011, le conseil général du Nord œuvre au déploiement de son projet éducatif global. Une démarche qui bouscule les relations établies et qui doit s'inscrire dans la durée pour gagner la confiance de tous les acteurs.

Si les projets éducatifs locaux ont le vent en poupe depuis la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré, peu de conseils généraux se sont lancés dans l'aventure. Le Nord, avec son projet éducatif global départemental (PEGD), élaboré entre 2011 et 2012 à la suite d'une vaste consultation auprès des habitants, fait office de pionnier. Cette consultation a permis de dégager les six axes prioritaires de l'action éducative du département (*), votés en assemblée en juin 2012. « Rassurer les syndicats de l'Education nationale, qui craignaient la fin du caractère national de l'éducation, transcender les clivages politiques au sein du conseil général a demandé du temps. Finalement, la délibération a été votée à l'unanimité ! », s'enthousiasme Alain Thirel, chargé de mission « PEGD » au conseil général. Après le feu vert des élus, le processus a été accéléré pour que trente collèges puissent immédiatement entrer dans la phase de test, et plancher sur un projet qui s'inscrive dans les priorités du PEGD. Pour cette première étape, il n'y a pas eu d'appel à candidatures. Les établissements ont été choisis pour représenter la réalité géographique et sociale du territoire. Tous ont accepté. « Le conseil général du Nord est celui qui investit le plus par collégien. Nous arrivions en terrain favorable », reconnaît Alain Thirel.

Valeur ajoutée

Patrick Spelbroit, principal du collège du Lazaro à Marcq-en-Barœul, fait partie des premiers à avoir testé le dispositif. Il en reconnaît la valeur ajoutée : « Un changement de sectorisation en 2009 avait conduit au regroupement d'élèves de deux collèges différents. La greffe a eu du mal à prendre. En septembre 2012, j'ai vu dans le PEGD l'opportunité d'inscrire dans la durée et de renforcer les actions entreprises par l'équipe éducative pour enrayer les problèmes de harcèlement, de violence sexiste, et de rejet de la différence. » C'est donc tout naturellement qu'il inscrit son projet dans l'orientation « lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence ».

Finalement, le principal propose six actions, pour un budget total de 23 600 euros (interventions de psychologues sur le harcèlement, photomontage sur la relation amoureuse, groupes de parole pour les parents, réalisation d'un court métrage sur le handicap...). Un tel projet éducatif global ne se monte pas sans l'aval des services académiques de l'Education nationale.

Contrats d'objectifs

Prudents dans la phase de consultation citoyenne, ils ont ensuite joué le jeu, sans doute au-delà des espérances du département. « Aujourd'hui, ce dispositif est vraiment porté par les deux institutions, se réjouit Alain Thirel. L'Education nationale instruit les projets à nos côtés et nous avons bâti ensemble le questionnaire qui a servi aux premières évaluations. » « Lors du suivi des contrats d'objectifs passés entre les collèges et l'autorité académique, nous faisons de plus en plus référence au PEGD », confirme Joël Surig, directeur académique adjoint des services de l'éducation du Nord. Et d'ajouter : « Nous ne voulons pas qu'il y ait d'un côté le PEGD, avec des projets d'ouverture du collège aux pratiques culturelles, à son environnement, aux parents... et que de l'autre, rien ne change en classe. » Des propos encourageants dans la perspective des futurs contrats d'objectifs tripartites, signés entre les collectivités, les établissements et l'Etat, et introduits par

AVANTAGES

- **Donner du sens et de la cohérence aux actions du département dans le domaine éducatif.**
- **Mieux articuler les objectifs pédagogiques et éducatifs.**
- **Impliquer tous les acteurs éducatifs.**

INCONVÉNIENT

Une plus grande exigence du département sur le contenu des projets suscite la méfiance des chefs d'établissement, qui craignent qu'il n'empiète sur leurs prérogatives.

BUDGET

1 million d'euros en 2013, sur les 7,5 millions consacrés à la politique éducative des collèges. A terme, le budget du PEGD devrait représenter 4 à 5 millions d'euros.

DISPOSITIF

30 collèges en 2013, 40 en 2014. Les 200 collèges publics devraient entrer dans le dispositif d'ici à 2017.

CONTACT

Alain Thirel, chargé de mission « PEGD », email : alain.thirel@cg59.fr

Un pilotage construit collectivement

De novembre 2011 à avril 2012, une vaste consultation citoyenne a permis de dégager les six orientations de l'action éducative du département (*), chaque collège volontaire devant inscrire son projet éducatif dans l'une de ces orientations. En juin 2012, trente collèges ont été choisis, parmi les neuf bassins d'éducation. Leur projet a ensuite été examiné par un comité de bassin comprenant, dans un premier temps, les services du département et de l'Education nationale. Avec le nouvel appel à candidatures lancé en mars 2013 pour recruter 40 nouveaux collèges, le comité de bassin s'est ouvert aux fédérations de parents d'élèves, aux acteurs de la politique de la ville, aux représentants de l'éducation populaire, et aux services « éducation » des communes concernées. Sa mission : départager les collèges candidats, instruire leur projet, et suivre l'avancée de leurs actions.

Dans le cadre du projet éducatif global départemental, chaque collège choisit des actions adaptées à la spécificité de son territoire.

D. LAMPLA / DÉPARTEMENT DU NORD

la loi pour la refondation de l'école. «Nous voudrions qu'un volet éducatif y figure», complète Alain Thirel. Cela donnerait une légitimité supplémentaire à l'action du département, mais aussi à l'ouverture des établissements aux parents et aux partenaires associatifs, l'un des objectifs du PEGD.

Un premier bilan des actions des collèges-test a été effectué en juin 2013. Si 41% des projets concernent la réussite scolaire et la lutte contre le décrochage, seulement 2% touchent à l'ouverture sur l'environnement et 15% au rapprochement des familles. «La mobilisation des parents est la question sur laquelle il reste le plus de progrès à faire. Le poids des pratiques est fort et il faudra du temps pour faire bouger les lignes», convient Alain Thirel. De même, dans le pilotage des projets, l'ouverture aux partenaires extérieurs varie fortement d'un collège à l'autre. «Nous n'avons pas voulu définir de cadre de pilotage formel en imposant la présence de tel ou tel partenaire», explique Alain Thirel qui compte sur les retours d'expériences positifs pour convaincre les plus réticents. «Nous accompagnerons les principaux vers une démarche participative», promet Joël Surig. Malgré cette collaboration affichée des deux institutions, sur le terrain, le département marche sur des œufs. «Le jour où les fonds attribués par le conseil général seront directement liés aux contrats d'objectifs, qui va décider?» lance Patrick Spelbroit, inquiet d'une éventuelle mainmise du conseil général sur les collèges.

Système responsabilisant

«Nous ne voulons pas entrer dans une logique de conflit hiérarchique, mais de construction conjointe, répond Patrick Kanner, président du conseil général. Certes, travailler sur la parentalité est moins aisé que de monter une classe de neige, mais c'est pour le bien des enfants!» «Le conseil général ne veut plus être considéré comme un tiroir-caisse qu'on actionne en fonction des besoins, comme c'est le cas avec le fonds départemental d'appui aux projets éducatifs (FDAPE). Avec le PEGD, nous instaurons une logique de projet, ce qui impliquera des bilans approfondis et davantage de contrôles», ajoute Alain Thirel. Le département n'exclut d'ailleurs pas de fusionner les budgets du FDAPE et du PEGD, afin de donner de la cohérence et de la lisibilité à son action. «Je suis dans une logique de modernisation de l'action publique», lance Patrick Kanner. Le président entend, en effet, instaurer des budgets pluriannuels avec un contrôle des dépenses a posteriori, contrairement à ce qui se pratique. «Nous allons proposer aux collèges de signer une convention trisannuelle qui les libérera des contraintes de l'appel à projets annuel. Et si une année ils n'ont pas dépensé leur subvention, ils pourront l'utiliser l'année suivante. Il s'agit d'un système plus réactif et responsabilisant», détaille Alain Thirel. Patrick Kanner ne souhaite surtout pas brusquer les choses. «200 collèges, ce sont 200 contextes différents. Nous faisons dans la dentelle! Au départ, je pensais que le PEGD serait généralisé en un ou deux ans. Il en faudra plutôt quatre ou cinq, à raison de 30 à 40 établissements par an. Le PEGD change le paradigme de la relation entre la collectivité et le collège. Pour y parvenir, il faut de la confiance et du respect, et cela demande du temps.» ***Michèle Foin***

6 mois

C'est le temps dont disposent les collèges retenus au terme de l'appel à candidatures annuel pour élaborer et budgéter leur projet qui entre ensuite en action la rentrée suivante, pour une période de trois ans.

8 %

C'est la proportion de jeunes de l'académie de Lille qui entrent au collège sans maîtriser les ressorts de la langue française.

(*) Réussite scolaire pour tous, lutte contre les discriminations et les violences, santé des jeunes, ouverture du collège sur son environnement, autonomie du jeune et son ouverture au monde, rapprochement des familles de l'institution scolaire.